



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 12 mai 2023 à 12h00 à laquelle sont présents Monsieur François Thibault, président et les membres suivants : Monsieur Guy Morissette, Madame Margot Guindon, Monsieur Olivier Navarro, Monsieur Jonathan Pépin et Madame Élise Simard Larose. Madame Michelle Bisson était absente.

Tous formant quorum, sous la présidence de Monsieur François Thibault.

Assiste également à la séance, Monsieur Samuel Lapierre, officier municipal en bâtiment et en environnement/secrétaire du comité.

Monsieur François Thibault, président, constate le quorum à 12h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2023.
- 3- Modification du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2023.
- 4- Discussion sur les réunions en visioconférence ou en présentiel, durée des réunions, date des réunions.
- 5- Propositions dans le but de modifier le règlement 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme pour y intégrer les nouvelles responsabilités d'un CCUE (résolution 37-23).
- 6- Communiquer à la population la création à venir du CCUE et des différents aspects du plan d'action environnementale (résolution 37-23).
- 7- Organisation d'une rencontre avec un représentant de la MRC des Laurentides sur les matières résiduelles et la gestion des bacs.
- 8- Varia.
- 9- Prochaine réunion.
- 10- Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2023-35

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2023

Il est proposé par Madame Margot Guindon et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais en ajoutant en varia les points suivants :

- Dossier Zyra Lavande.
- Dossier Conservation des terres et claims miniers – secteur Lac-à-la-Loutre.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-36
SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2023

Il est proposé par monsieur Guy Morissette et résolu :

Que le secrétaire est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2023, les membres déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

Que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé (Résolutions 2023-28 à 2023-34).

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-37
MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 MARS 2023

Il est proposé par madame Élise Simard Larose et résolu :

Que le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2023 soit modifié de la manière suivante :

- À la résolution 2023-25, ajouter à la fin du paragraphe la phrase suivante : S'il n'y a pas quorum, un temps d'attente de 15 minutes sera accordé. Si le quorum n'est pas atteint après cette période d'attente, la réunion sera annulée.
- À la fin du procès-verbal, modifier le nom du signataire en inscrivant le nom de monsieur Guy Morissette, vice-président en remplacement de monsieur François Thibault, président. M. Thibault était absent lors de la réunion du 24 mars 2023 et il ne peut donc pas signer le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-38
DISCUSSION SUR LES RÉUNIONS EN VISIOCONFÉRENCE, DURÉE DES RÉUNIONS ET DATE DES RÉUNIONS

Il est proposé par madame Margot Guindon et résolu que les réunions du CCU soient dorénavant prévues les deuxièmes vendredis suivant la séance du conseil municipal. Le secrétaire du CCU pourra alors transmettre les résolutions du conseil aux membres du CCU et pourront ainsi en prendre connaissance avant les réunions.

Les membres ne souhaitent pas allonger la durée des réunions. Celles-ci devront durer un maximum de deux heures.

Les membres souhaitent que les réunions du CCU en présentiel soient privilégiées. Pour le mode hybride, les membres souhaitent que le conseil améliore la qualité du son par des outils technologique par exemple.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-39

**PROPOSITION DANS LE BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 318-18
CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR Y
INTÉGRER LES NOUVELLES RESPONSABILITÉS D'UN CCUE
(RÉSOLUTION 37-23)**

Monsieur François Thibault a lu un document rédigé par lui-même et transmis par courriel la veille de la réunion aux membres du CCU intitulé *Projet de modification du Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme 318-18*. M. Thibault, dans ce document, propose des ajouts au règlement 318-18. Les membres du CCU ont discutés de ses propositions sans être prêt à formuler une résolution pour le conseil municipal à ce stade d'analyse.

Faute de temps, le document de M. Thibault sera traité à nouveau lors de la prochaine réunion du CCU. L'analyse de la suite du règlement 318-18 concernant, notamment le chapitre traitant de la Régie interne sera abordé lors de la prochaine rencontre.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-40

**COMMUNIQUER À LA POPULATION LA CRÉATION À VENIR DU CCUE ET
DES DIFFÉRENTS ASPECTS DU PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTALE
(RÉSOLUTION 37-23)**

Il est proposé par monsieur François Thibault et résolu que, faute de temps, ce point sera traité lors de la prochaine réunion du CCU.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-41

ORGANISATION D'UNE RENCONTRE AVEC UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DES LAURENTIDES SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LA GESTION DES BACS.

Il est proposé par monsieur François Thibault et résolu que, faute de temps, ce point sera traité lors de la prochaine réunion du CCU.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-42

VARIA – DOSSIER ZYRA LAVANDE

Il est proposé par monsieur François Thibault et résolu :

Que le dossier de *Zyra Lavande* sera présenté par monsieur Samuel Lapierre, lors de la prochaine rencontre du CCU.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-43

VARIA – DOSSIER CONSERVATION DES TERRES ET CLAIMS MINIERS – SECTEUR LAC-À-LA-LOUTRE

Il est proposé par monsieur François Thibault et résolu :

Que le dossier Conservation des terres et claims miniers – Secteur Lac-à-la-Loutre sera traité lors de la prochaine réunion du CCU.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2023-44

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Margot Guindon et résolu :

Que la séance soit levée vers 14h10.

Adoptée à l'unanimité des membres.

François Thibault
Président

Samuel Lapierre
Officier municipal en bâtiment et environnement